

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom:** SUPER CAID GRANEN

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0003577-0000

**Numéro de l'autorisation:** BE2013-0040

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	11
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	11
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	14
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	14
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	15
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	16
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	16
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	16
4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques	17
4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	17
4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	17
4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	17
4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	18
4.10.1 Consignes d'utilisation spécifiques	19
4.10.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	19
4.10.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	19

4.10.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	19
4.10.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	19
4.11.1 Consignes d'utilisation spécifiques	20
4.11.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	20
4.11.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	21
4.11.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	21
4.11.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	21
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	21
5.1. Consignes d'utilisation	21
5.2. Mesures de gestion des risques	22
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	23
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	23
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	23
6. Autres informations	24

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique SUPER CAID GRANEN
Belgique SUPER CAID GRAINS

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	LIPHATECH
	Adresse	Bonnel - CS 10005 47480 Pont Du Casse France
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0003577-0000	
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2013-0040	
<b>Date de l'autorisation</b>	2011-07-06	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	2022-12-28	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	LIPHATECH S.A.S.
<b>Adresse du fabricant</b>	Bonnel - CS10005 47480 Pont du Casse France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	PRODUCTION CENTRE, AVENUE JEAN SERRES, ZA MALERE 47480 Pont du Casse France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	Liphatech S.A.S.
<b>Adresse du fabricant</b>	BONNEL BP 3 47480 PONT DU CASSE France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	LIPHATECH S.A.S. at ALZCHEM TROSTBERG GmbH - Chemie Park Trostberg, Dr Albert Frank strasse 32 83308 Trostberg Allemagne

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (sang).</p>
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p>

Porter des gants de protection.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Garder sous clef.
Éliminer le ... dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Usage n.º1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts -  Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 4 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 8 à 10 mètres. Souris : - Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 1 à 1,5 mètres. - Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 2 à 3 mètres. - - Appât: Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 4 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 8 à 10 mètres. Souris : - Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 1 à 1,5 mètres. - Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 2 à 3 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3 kg.

Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans:

- Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)
- Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)
- Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)
- Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)
- Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-



## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Usage n.º2 - Campagnols – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Microtus arvalis-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Voles Microtus arvalis-Juvéniles Exemple: rongeurs-Voles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts -  Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Campagnols : - Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres. - Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres - - Appât: Campagnols : - Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres. - Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: • Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg) • Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg) • Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg) • Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg) • Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant). Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

## 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

## 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.3 Description de l'utilisation

### Utilisation 3 - Usage n.º3 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse

Mus musculus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-House mouse

Rattus norvegicus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat

Rattus norvegicus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Brown rat

#### Domaine d'utilisation

	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 4 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 8 à 10 mètres. Souris : - Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 1 à 1,5 mètres. - Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 2 à 3 mètres. - - Appât: Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 4 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 8 à 10 mètres. Souris : - Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 1 à 1,5 mètres. - Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 2 à 3 mètres.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)</li> <li>• Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)</li> <li>• Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)</li> <li>• Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)</li> <li>• Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)</li> </ul>

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

## 4.4 Description de l'utilisation

### Utilisation 4 - Usage n.°4 - Campagnols - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - extérieur autour de bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Microtus arvalis-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Voles Microtus arvalis-Juvéniles Exemple: rongeurs-Voles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Campagnols : - Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres. - Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres - - Appât: Campagnols : - Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres. - Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans:

- Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)
- Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)
- Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)
- Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)
- Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

#### 4.5 Description de l'utilisation

##### Utilisation 5 - Usage n.º5 - Rats bruns – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – décharges

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Rattus norvegicus-Juveniles Exemple: rongeurs-Brown rat
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Autre Décharges extérieures
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres. - - Appât: Rats : - Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: • Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg) • Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg) • Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg) • Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg) • Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Usage n.°6 - Rats et/ou souris et/ou campagnols – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – zones ouvertes extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat

Microtus arvalis-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Voles

Microtus arvalis-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Voles

#### Domaine d'utilisation

Extérieur

Autre  
Zones ouvertes extérieures

#### Méthode(s) d'application

Application des appâts -  
Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
- [Points d'appâts couverts et protégés]

#### Taux et fréquences d'application

Campagnols : - Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres.  
- Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres. Rats :- Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres. - Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres. Souris :- Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres. - Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres. - -

Appât:

Campagnols :

- Forte infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 3 mètres.
- Faible infestation: 100 grammes par point d'appât espacés de 6 mètres

Rats :

- Forte infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres.
- Faible infestation: 200 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres.

Souris :

- Forte infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 3 à 5 mètres.
- Faible infestation: 50 grammes par point d'appât espacés de 10 à 15 mètres.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

- Formulations d'appâts:

Emballage est limité aux sacs emballés séparément avec un maximum de 10 kg par sac emballé.

Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans:

- Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)
- Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)
- Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)
- Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)
- Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques



- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

### 4.7 Description de l'utilisation

#### Utilisation 7 - Usage n.º7 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse

Mus musculus-Juveniles|Exemple: rongeurs-House mouse

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Application des appâts - Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés</li> <li>- [Points d'appâts couverts et protégés]</li> </ul>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Souris: 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 1 mètre. - - Souris: 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 1 mètre.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)</li> <li>• Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)</li> <li>• Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)</li> <li>• Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)</li> <li>• Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)</li> </ul>

#### 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.8 Description de l'utilisation

##### Utilisation 8 - Usage n.°8 - Rat - professionnels - intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rat: 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 4 mètres. - - Rat: 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 4 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)</li> <li>• Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)</li> <li>• Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)</li> <li>• Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)</li> <li>• Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)</li> </ul>

#### 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

#### 4.9 Description de l'utilisation

##### Utilisation 9 - Usage n.°9 - Campagnols - professionnels - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Microtus arvalis-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Voles

Microtus arvalis-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Voles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Application des appâts -

<b>Méthode(s) d'application</b>	Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Campagnol: 100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 3 mètres. - - Campagnol: 100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une station d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les stations d'appât devrait être de 3 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)</li> <li>• Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)</li> <li>• Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)</li> <li>• Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)</li> <li>• Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)</li> </ul>

#### 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
 - (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

#### 4.10 Description de l'utilisation

##### Utilisation 10 - Usage n.°10 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Autre Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	- Rat: 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 4 mètres. - Souris: 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 mètre. - - - Rat: 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 4 mètres.  - Souris: 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 mètre.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: • Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg) • Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)

- Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)
- Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)
- Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)

#### 4.10.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés, pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours, pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.10.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

#### 4.10.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.10.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.10.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.11 Description de l'utilisation

##### Utilisation 11 - Usage n.° 11 - Campagnols - professionnels - extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Microtus arvalis-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Voles Microtus arvalis-Juvéniles Exemple: rongeurs-Voles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Campagnol: 100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres. - - Campagnol: 100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  Sachets de PE ou de PP (opaque ou transparent) (20-100 g) conditionnés dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachet refermable en plastique opaque (PE ou PP) (3-20 kg)</li> <li>• Seau en plastique opaque (PP) avec couvercle (jusqu'à 25 kg)</li> <li>• Carton opaque avec un sac en PE intégré (3-25 kg)</li> <li>• Récipient en plastique opaque (PE ou PP) (3-4 kg)</li> <li>• Sac en papier laminé opaque (3-25 kg)</li> </ul>

#### 4.11.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- (Le cas échéant) Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.11.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.



**4.11.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

**4.11.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.11.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

**5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP**

**5.1. Consignes d'utilisation**

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- IF NATIONAL POLICY OR LEGISLATION REQUIRES IT - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
  
- POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES:
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
  
- POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS
- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tous les appâts ou les postes d'appâtage restant au terme de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

-Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation (conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant).  
-Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

-Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

-Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

-POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES:

-- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

-- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

-POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS :

--Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine)

-- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

--L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

--Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

---Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

---Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

---Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

-- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

-- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

-- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison 70 245 245».

- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation : 3 ans

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
  - Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
  - Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
  - Une argumentation solide sur le devenir de la substance active dans les produits biocides est à soumettre en post-autorisation dans un délai d'un an. Cette argumentation doit être soutenue par des études appropriées.
- Pour des raisons techniques, la phrase P501 correcte n'a pas pu être ajoutée dans SPC editor. La phrase doit être remplacée par:  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur